PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **5e jour d'octobre 2015**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #0 - Adélard Couture
Siège #0 - Nicole Mathieu
Siège #0 - Valérie Bergeron
Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

217-10-2015

2 - <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.

1 - APPEL DES PRÉSENCES
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 - Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015
4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 10-15
5.2 - Résolution - transfert des comtes à recevoir en souffrance
5.3 - Résolution, location-achat d'un photocopieur Canon.
5.4 - Résolution, contrat d'approvisionnement en huile à chauffage
5.5 - Résolution, renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial
6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
6.1 - Résolution - revision du plan d'intervention, offre de services professionnels
7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
7.1 - Résolution - budget réalisation d'une étude, régie inter-municipale en incendie
8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
8.1 - Résolution - demande de G.C. Bois Franc, égout municipal
9 - LÉGISLATION
9.1 - Avis de motion - règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme
9.2 - Adoption du premier projet de règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme

9.3 - Avis de motion, règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage
9.4 - Adoption du premier projet de règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.1 - Résolution - réservation des heures pour l'année 2016, service d'inspection de la MRC des Etchemins
10.2 - Résolution - projet du pacte rural, pancartes stylisées
10.3 - Résolution - renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce de Bellechasse
11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
11.1 - Résolution - offre d'emploi, gardien de la patinoire
11.2 - Résolution, projet de ressource partagée en loisir intermunicipal, demande au pacte rural régional
11.3 - Résolution - journée reconnaissance des bénévoles
12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
13 - CORRESPONDANCE
14 - VARIA
14.1 - Résolution, soumission tables de pique-nique
14.2 - Adoption, du schéma de sécurité incendie
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

218-10-2015

3.1 - Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 8 septembre 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-Le comité de travail pour la formation d'une régie inter-municipale en sécurité incendie a été formé, le maire M. Adélard Couture siège sur le comité comme président du comité et M. Pierre Morneau comme secrétaire. Un suivi du dossier sera fait aux élus au fur et à mesure.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

219-10-2015

5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 10-15

ATTENDU : la liste des comptes numéro 10-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5 octobre 2015* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 125,387.45$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 10-15 tels que présentés. Le total des comptes pour **OCTOBRE 2015 s'élève à: 125,387.45$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 10-15.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'**OCTOBRE 2015.**

_____
Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

220-10-2015 **5.2 - <u>Résolution - transfert des comptes à recevoir en souffrance</u>**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille souhaite simplifier la gestion mensuelle de ses comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les comptes en souffrance demandent beaucoup de temps et sont difficiles à recouvrer;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la liste des comptes à recevoir en souffrance, à transférer au dossier de taxation, et ce pour tous les propriétaires d'immeubles (terrains et/ou bâtiments) ;

ADOPTÉE,

221-10-2015 **5.3 - <u>Résolution, location-achat d'un photocopieur Canon.</u>**

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur a été acheté en juillet 2007 chez Bureautique Guy Drouin Inc. et qu'il n'est plus fonctionnel depuis quelques semaines;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Bureautique Guy Drouin Inc. pour la location-achat d'un photocopieur Canon "Runner advance " C330I.

La location-achat du photocopieur est pour une période de 60 mois au coût de 122.10$ (taxes en sus).

QUE la Municipalité de Saint-Camille peut se prévaloir du droit d'acheter l'appareil ci-haut mentionné avec la déduction complète des versements payés jusqu'au 31 janvier 2016.

Que l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille à la location-achat d'un photocopieur Canon "Runner advance " C330I.

ADOPTÉE,

222-10-2015 **5.4 - <u>Résolution, contrat d'approvisionnement en huile à chauffage</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat d'huile à chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la cotation ont été déposée dans le délai prescrit et qu'elle est conforme aux spécifications demandées :

Paquet et fils :

Huile à chauffage : 0.0225$/litre (profit par litre, ex : 0,03$/L)

Entretien annuel, nettoyage et brûleurs : 85$/l'heure pour le nettoyage par fournaise, plus les pièces.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de la compagnie Paquet et Fils, contrat de gré à gré. La durée du contrat est d'un an.

Prix : Huile à chauffage : 0.0225$/litre (profit par litre, ex : 0,03$/L)

Entretien annuel, nettoyage et brûleurs : 85$/l'heure pour le nettoyage par fournaise, plus les pièces.

ADOPTÉE,

223-10-2015

5.5 - Résolution, renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa commandite au feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, pour l'année 2016, le montant de la contribution s'élève à 80.00$.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

224-10-2015

6.1 - Résolution - revision du plan d'intervention, offre de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit procéder à la mise à jour du plan d'intervention réalisé en 2007, suivant les modalités du nouveau Guide publié par le MAMOT en novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour permettra d'établir les nouvelles priorités et ainsi avoir accès aux priorités 3 et 4 du programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services professionnels de WSP pour la mise à jour du plan d'intervention selon le nouveau guide qui implique l'ajout de l'évaluation de l'état du réseau d'égout pluvial, de l'état de la chaussée, en plus de conduites d'aqueduc et égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les dépenses de moins de 25,000$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis mandate la firme d'ingénieurs WSP pour réaliser le mandat :"révision du plan d'intervention 2007" pour un montant forfaitaire de 10,900$ (avant taxes);

QUE les conditions de l'offre sont annexées dans le document présenté par WSP ci-joint.

ADOPTÉE,

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

225-10-2015

7.1 - Résolution - budget réalisation d'une étude, régie inter-municipale en incendie

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de : St-Camille, St-Cyprien, Ste-Justine, et Ste-Sabine veulent réaliser une étude pour l'implantation d'une régie globale en sécurité-incendie;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de fixer notre participation financière à environ 2, 200.00$ pour la réalisation de cette étude en sécurité-incendie;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille confirme sa participation financière à 2,200$ pour la réalisation d'une étude en vue de l'implantation d'une régie globale en sécurité-incendie.

ADOPTÉE,

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

226-10-2015

8.1 - Résolution - demande de G.C. Bois Franc, égout municipal

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de G.C. Bois Franc Inc. concernant le dégelage du tuyau d'égout et au bris de l'égout durant l'hiver 2014-2015, pour la section municipale;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer un montant de 645.52$ pour la partie municipale, travaux réalisés suite au dégelage et au bris du tuyau de l'égout municipal.

ADOPTÉE,

9 - LÉGISLATION

227-10-2015

9.1 - Avis de motion - règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme

Un avis de motion est donné par Mme Thérèse Blanchet à l'effet que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un projet de règlement 442-2015 aux fins de modifier le règlement numéro 349 intitulé "plan d'urbanisme" de façon à procéder à l'ajout d'un secteur d'affectation industrielle à l'intérieur du périmètre urbain;

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

228-10-2015

9.2 - Adoption du premier projet de règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 349 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 349 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 349 AFIN DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 442-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 442-2015 DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 349 adopté par ce Conseil le 4e jour de février 2008, dans le but d'ajouter une zone "industrielle" à l'intérieur du périmètre urbain

ARTICLE 3. Modifications du règlement 349

3. Le règlement numéro 349 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que;
4. **:** Remplacer le texte du premier paragraphe de l'article 4.3.3 débutant par « L'affectation industrielle… » par :

L'affectation industrielle est réservée à des fonctions industrielles ou à des activités liées à ce domaine. Également, elle peut comprendre des entreprises non-industrielles qui par leurs activités, besoins, interactions avec le voisinage et l'environnement se rapprochent des entreprises du secteur industriel. la municipalité comprend trois zones industrielles : l'une est située le long de la rue Industrielle, l'autre est située dans la secteur des rues Laliberté et Bélanger et la dernière zone sur la rue de la Fabrique.

3. Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan d'urbanisme- Grande affectations du périmètre urbain» est remplacé suite à l'application de l'annexe 1 de ce règlement démontrant la modification suivante
4. : Annexe 1 :

- Ajout d'un secteur d'affectation « industrielle »

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 5 octobre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

229-10-2015

9.3 - <u>Avis de motion, règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage</u>

Un avis de motion est donné par M. Jocelyn Pouliot à l'effet que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un projet de règlement 443-2015 aux fins de modifier le règlement numéro 354 intitulé "Règlement de zonage" de façon à procéder à l'ajout d'une zone industrielle à l'intérieur du périmètre urbain".

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE,

230-10-2015

9.4 - <u>Adoption du premier projet de règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 aux fins de PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES);

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 443-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 443-2015 AUX FINS DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans le but d'ajouter une zone « industrielle » à l'intérieur du périmètre urbain;

ARTICLE 3. Modifications du règlement 354

3. **:** Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:
4. **:** À l'article 4.2.2 modifier la grille de spécification comme suit :

- Ajouter à la suite de la colonne de la zone 43-F dans la grille de spécification, la zone 44-I;
- Compléter la grille de spécifications pour la nouvelle zone 44-I de la façon suivante:

Pour les groupes d'usage permis, ajouter, pour la zone 44-I le symbole « · » aux lignes :

- « *Pc* : *Équipements d'utilité publique léger* »

- « *Ie* : *Industrie agricole ou forestière* »

Pour les normes d'implantation, ajouter, pour la nouvelle zone, les données *(en mètres)* indiquées aux lignes correspondantes:

- « *Hauteur maximum* =10,0 »
- « *Hauteur minimum* = 3,5 »
- « *Marge de recul avant* = 10.0 »
- « *Marge de recul arrière* = 8,0 »
- « *Marge de recul latérale* = 6,0 »
- « *Somme des marges latérales* = 12,0 »
- « *Coefficient d'occupation du sol (C.O.S)* = 0,5 »

Pour les normes d'entreposage extérieur, ajouter, pour la nouvelle zone, le symbole « · » aux lignes :

- « *Entreposage extérieur de type D* »

ARTICLE 4. modification de la carte de zonage du territoire municipal

4. Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan de zonage, périmètre urbain» est remplacé suite à l'application des annexes 1 démontrant la modification suivante 4. Annexe 1 :

- Ajout de la zone 44-I.

ARTICLE 5.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 5 octobre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

231-10-2015 **10.1 - Résolution - réservation des heures pour l'année 2016, service d'inspection de la MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réserver des heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a évalué ses besoins à **170 heures** pour les services d'un technicien en urbanisme;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille réserve 170 heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme. Ces heures seront budgétisées pour 2016.

ADOPTÉE,

232-10-2015 **10.2 - Résolution - projet du pacte rural, pancartes stylisées**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille souhaite réaliser un projet d'installation de pancartes stylisées pour annoncer les rues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié le projet de pancartes de

rues stylisées et recommande d'octroyer la somme restante du pacte rural pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent appuyer ce projet ;

PAR CES MOTIFS, I**L EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :**

QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de présenter le projet : « Pancartes de rues stylisées» au Comité technique de la ruralité dans le cadre du Pacte Rural;

QUE le financement du projet se fera de la façon suivante :

- Un montant correspondant à 80% du projet, sera pris à même les enveloppes budgétaires du Pacte rural de la municipalité pour 2015-2016 ;

- Un montant correspondant à 20% du projet, comme étant la part du milieu et est assumé par la Municipalité de Saint-Camille

QUE le Maire Monsieur Adélard Couture et Madame Nicole Mathieu, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Camille, sont les personnes autorisées pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE,

233-10-2015

10.3 - <u>Résolution - renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce de Bellechasse</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa carte de membre de la Chambre de Commerce de Bellechasse-Etchemins. Sa contribution pour 2015-16 s'élève à : 170.00$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

11 - <u>LOISIRS-TOURISME-CULTURE</u>

234-10-2015

11.1 - <u>Résolution - offre d'emploi, gardien de la patinoire</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel de candidatures pour la garde de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi consiste à effectuer la garde du chalet, la surveillance de la patinoire, le maintien de l'ordre, le respect des règlements de la municipalité, le respect des horaires, et l'entretien du chalet. L'entretien, l'arrosage et le déneigement de la patinoire se feront via notre personnel municipal;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille procède par appel de candidatures pour la garde de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016. La durée de l'emploi sera d'environ 14 semaines, du 7 décembre 2015 au 12 mars 2016 (ou jusqu'à la fin de la patinoire). Toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un document descriptif détenu à la Municipalité de Saint-Camille. Les candidats auront jusqu'au 23 novembre 16h30 pour soumettre leur candidature.

ADOPTÉE,

235-10-2015

11.2 - <u>Résolution, projet de ressource partagée en loisir intermunicipal, demande au pacte rural régional</u>

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien et Saint-Luc veulent présenter un projet de "Ressource partagée en loisir et en loisir inter-municipal"dans le cadre du Pacte rural régional.

CONSIDÉRANT QUE le financement se fera de la façon suivante:

- Projet de ressource partagée en loisir, les Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien et Saint-Luc demandent au Pacte rural régional de payer 70% du montant total ce qui fait un montant de 16 332$. Les municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien et Saint-Luc débourseront ensemble une somme de 7,212.92$ pour combler le 30% de la part des milieux.

- Projet de ressource inter-municipale, l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins 50% du montant total ce qui fait un montant de 3,003.80$. Le pacte rural régional 50% du montant ce qui fait un montant de 3,005.00$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS appuie le projet de "ressource partagée en loisir" et "ressource inter-municipale".

QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis se réserve les fonds nécessaires pour participer à la part du milieu nécessaire à la réalisation du projet, soit une partie du 30% du montant initial, la balance du montant étant assuré par le Pacte Rural Régional;

QUE la Municipalité de Saint-Rose-de-Watford, Monsieur Hector Provençal soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE,

236-10-2015

11.3 - <u>Résolution - journée reconnaissance des bénévoles</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs organismes de bénévoles et qu'elle veut les remercier;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie un montant de 250$ pour l'organisation d'une journée reconnaissance des bénévoles.

ADOPTÉE,

12 - <u>RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE</u>

A- Membres des comités :

Boîte à films : Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'une nouvelle programmation a été publiée en octobre. Également, il y aura un spectacle d'humoriste avec M. François Massicotte pour financer la boîte à films.

OMH: Les travaux d'agrandissement du stationnement ont été réalisés à

l'OMH pour personnes âgées.

En novembre, nous devrons renouveler le mandat d'un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'O.M.H.

F-Signalisation :

La directrice mentionne qu'il reste encore des petits panneaux 9-1-1 à installer dans différents rangs. M. Jocelyn Pouliot demande si les travaux seront terminés cette année, la directrice mentionne que ces travaux devraient reprendre très bientôt, durant l'automne et probablement terminés d'ici décembre.

H- Maire :

Le maire indique qu'il a rencontré le journaliste M. Serge Lamontagne pour le publi-reportage sur la municipalité, il a également assisté au conseil d'administration de la régie incendie, il a assisté au congrès des maires, à une rencontre avec Mme Nadia Tremblay de Vision Femmes, à la réunion de travail du conseil municipal, de même qu'à une rencontre sur le voyage en France. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

13 - CORRESPONDANCE

Lettre de remerciement – camp de jour Desjardins

La directrice fait lecture d'une lettre de remerciement pour notre participation financière au camp de jour Desjardins. 44 jeunes de la région ont participé aux activités organisées par la Maison des Jeunes l'Olivier des Etchemins.

Lettre de G.C. Bois Franc

La directrice fait lecture d'une lettre de M. Marco Tanguay de G.C. Bois Franc nous signifiant qu'il souhaite mettre fin au bail de location, à compter du 31 décembre prochain.

14 - VARIA

14.1 - Résolution, soumission tables de pique-nique

Cet item sera discuté lors de la séance de novembre prochain conseil municipal.

237-10-2015

14.2 - Adoption, du schéma de sécurité incendie

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 15 juillet 2006;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des treize (13) municipalités imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies.

Considérant que la MRC des Etchemins, a procédé à l'adoption du nouveau schéma de sécurité incendie le 20 juillet 2015, et qu'il est entré en vigueur.

Considérant qu'il est opportun et avantageux pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et pour ses citoyens de favoriser la diminution des risques d'incendie et d'améliorer la protection incendie sur son territoire;

En conséquence, **il est proposé par Madame Stéphanie Deblois, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le nouveau schéma de couverture des risques en sécurité incendie entré en vigueur le 20 juillet 2015 à la MRC.

ADOPTÉE,

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h45.

Adélard Couture, maire	Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE